

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DU BTP DE HAUTE-SAVOIE

En application de l'article L.541-14-1 du Code de l'Environnement, qui renvoie aux dispositions du chapitre III du titre II du livre 1^{er} (articles R.123-1 à R.123-27), et en exécution de l'arrêté n° 14-07986 du 11 décembre 2014, M. le Président du Conseil général de la Haute-Savoie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP et de rapport environnemental. Le Plan, accompagné de son rapport environnemental, a pour objet la gestion des déchets du BTP (bâtiment et travaux publics). Il fixe un cadre pour la prévention et la gestion de ces déchets aux échéances de 6 et 12 ans, en concertation avec les partenaires (collectivités locales, services de l'Etat, fédérations de professionnels, chambres consulaires et associations), et sur un périmètre correspondant au département de la Haute-Savoie.

Le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE a désigné Madame Denise LAFFIN, attaché de préfecture en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Yves CASSAYRE, ingénieur ONF en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique, d'une durée de 36 jours, se déroulera du **lundi 12 janvier au lundi 16 février 2015 inclus**, période durant laquelle le dossier d'enquête sera consultable dans les lieux et horaires suivants :

Lieux de consultation	Horaires	Lieux de consultation	Horaires	Lieux de consultation	Horaires
Conseil général de la Haute-Savoie 23 rue de la Paix, 74000 ANNECY	Du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h	Mairie de FAVERGES 98 rue de la République	Du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h	Mairie de ST JULIEN-EN-GENEVOIS 1 place du Général de Gaulle	Lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h Fermé le mercredi après-midi
Mairie d'ANNEMASSE Place de l'hôtel de ville	Lundi, mercredi, jeudi 9h-12h / 13h30-17h Mardi 9h-12h / 13h30-18h Vendredi 9h-17h	Mairie de PASSY 1 place de la mairie	Du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h (vendredi fermeture à 16h) Samedi 9h-12h	Mairie de THONON-LES-BAINS 1 place de l'hôtel de ville	Du lundi au vendredi 8h-12h / 13h30-17h30
Mairie de BONNEVILLE 2 place de l'hôtel de ville	Du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h	Mairie de RUMILLY Place de l'hôtel de ville	Du lundi au jeudi 8h30-12h / 13h30-17h30 Vendredi 8h30-12h / 13h30-16h30		

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier et consigner des observations sur un registre d'enquête, à feuillet non mobile, ouvert à cet effet dans les lieux désignés ci-dessus. Les observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur par courrier, avec la mention « ***ne pas ouvrir*** », à l'adresse suivante : Mme Denise LAFFIN, commissaire enquêteur, Conseil général de la Haute-Savoie, Direction de l'Aménagement, de l'Environnement, de l'Eau et du Développement Rural, plan de prévention et de gestion des déchets du BTP, CS 32444, 74041 ANNECY CEDEX.

Le dossier d'enquête, avec le projet de plan et de rapport environnemental, ainsi que les avis rendus lors de la consultation administrative et par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, est téléchargeable sur le site internet du Conseil général (www.cg74.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, aux lieux, jours et heures suivants :

Lieux de permanence	Horaires	Lieux de permanence	Horaires	Lieux de permanence	Horaires
Conseil général de la Haute-Savoie 23 rue de la Paix - ANNECY	Samedi 31 janvier de 9h à 12 h ; Lundi 16 février de 16h à 19h	Mairie de FAVERGES 98 rue de la République	Mardi 20 janvier de 9h à 12h	Mairie de ST JULIEN-EN-GENEVOIS 1 place du Général de Gaulle	Lundi 9 février de 14h à 17h
Mairie d'ANNEMASSE Place de l'hôtel de ville	Mardi 13 janvier de 15h à 18h	Mairie de PASSY 1 place de la mairie	Samedi 7 février de 9h à 12h	Mairie de THONON-LES-BAINS 1 place de l'hôtel de ville	Mardi 27 janvier de 14h à 17h
Mairie de BONNEVILLE 2 place de l'hôtel de ville	Vendredi 23 janvier de 14h à 17h ; Mercredi 11 février de 14h à 17h	Mairie de RUMILLY Place de l'hôtel de ville	Lundi 2 février de 9h à 12h		

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront téléchargeables sur le site internet du Conseil général (www.cg74.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables, dans le même temps, aux jours et heures d'ouverture au public, dans les locaux du Département de la Haute-Savoie, siège de l'enquête, à la préfecture de Haute-Savoie et en sous-préfectures de BONNEVILLE, de ST JULIEN-EN-GENEVOIS, de THONON-LES-BAINS et dans tous les lieux où le dossier était consultable.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au président du Conseil général de la Haute-Savoie. A l'issue de l'enquête publique, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP de la Haute-Savoie et le rapport environnemental seront approuvés par le Conseil général de la Haute-Savoie, conformément à l'article R.541-41-12 du Code de l'Environnement.

Les informations relatives à cette enquête peuvent être demandées au Conseil général de la Haute-Savoie, Direction de l'Aménagement, de l'Environnement, du Développement Rural, 23 rue de la Paix, CS 32444 ANNECY CEDEX – 04 50 33 50 26.